

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 9 JUIN 2010, À 19 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Luc Berthold	Thetford Mines
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Germain Daigle	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	René Gosselin	Adstock
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Bruno Vézina	Irlande

EST ABSENT :

M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
----	----------------	---------------------------

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2010-06-5918

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du 12 mai 2010
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 12 mai 2010
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 1^{er} juin 2010

6. Correspondance
 - 6.1. Ville de Thetford Mines
 - 6.2. Questerre Energy
7. Demandes de rencontre
 - 7.1. Conseil des maires du mercredi 18 août 2010
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Structure administrative
 - 8.3. Politique de reconnaissance
 - 8.4. Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches
 - 8.5. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités
 - 8.6. Fermeture des bureaux de la MRC
 - 8.7. Procédures judiciaires
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Modification du schéma d'aménagement révisé
 - 9.3. Révision du schéma d'aménagement de la MRC
 - 9.4. Règlement 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
 - 9.5. Consultation publique sur l'unité d'aménagement 034-52
10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Localisation des bureaux de la MRC
11. Sécurité publique
 - 11.1. Sécurité incendie
 - 11.2. Sûreté du Québec
12. Environnement
 - 12.1. Gestion des matières résiduelles
 - 12.2. Récupération Frontenac
13. Développement économique
 - 13.1. Centre local de développement
 - 13.2. Comité de diversification économique du Secteur Sud
 - 13.3. Tourisme et hébergement sur le territoire de la MRC
 - 13.4. Route 112
 - 13.5. Prix du Patrimoine – 4^e édition
 - 13.6. Objectif 30 / 50
14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Projets locaux
15. Demandes de commandite
16. Demandes d'appui
 - 16.1. Coopérative de services à domicile de la région de L'Amiante
 - 16.2. MRC de La Jacques-Cartier
17. Varia
 - 17.1. Activités d'organismes de la région
 - 17.2. Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC)
 - 17.3. Pacte rural
 - 17.4. Demandes à portée collective
 - 17.5. Énergie éolienne – Projet communautaire
 - 17.6. Exploration minière
 - 17.7. Autobus A-1
 - 17.8. Souper des municipalités
18. Prochaine réunion du Conseil des maires
19. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010

CM-2010-06-5919

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 12 mai

3.2.1 Internet haute vitesse

Un suivi de ce dossier est effectué, notamment en ce qui concerne la correspondance d'Industrie Canada confirmant que le projet de la MRC n'a pas été retenu et la rencontre d'information tenue avec les représentants de la firme Barrett Xplore. Les municipalités seront invitées à participer à une soirée d'information avec les représentants du promoteur retenu par Industrie Canada et qui aura lieu le mercredi 16 juin prochain, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC.

3.2.2 Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches

À la demande du Conseil, le directeur général de la TACA, M. Jean-Michel Bordron présente son organisme et le positionne à l'intérieur du Plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches en cours de reconduction pour la période 2010-2014. Une discussion s'en suit.

CM-2010-06-5920

Considérant que le Conseil des maires, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-04-5867, adoptée lors de la séance ordinaire du mercredi 14 avril 2010, avait décidé de ne pas s'impliquer financièrement en ce qui concerne la reconduction de la « *Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches* » pour la période 2010-2014;

Considérant qu'en vertu des informations complémentaires reçues ce jour, le Conseil des maires juge approprié de réviser sa position initiale;

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement d'abroger la résolution numéro CM-2010-04-5867 et d'aviser les instances concernées à l'effet que la MRC des Appalaches accepte de s'impliquer financièrement en ce qui concerne la reconduction de la « *Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches* » pour la période 2010-2014, à raison d'un montant de 1 500 \$ par année, pour chacune des quatre (4) années de l'entente spécifique agroalimentaire de Chaudière-Appalaches.

Adopté

3.2.3 La Minute touristique

M. Philippe Chabot, représentant de la MRC au sein de l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches – Tourisme Région de Thetford, présente un résumé des dossiers traités par l'organisme, notamment en ce qui concerne le belvédère d'observation de la mine en bordure de la route 112. Une discussion s'en suit.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Desrosiers, technologue et conseiller forestier au sein du Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc., demande au Conseil des maires d'initier une révision du règlement numéro 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. Une discussion s'en suit.

CM-2010-06-5921

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu à l'unanimité d'initier à court terme un processus de révision du règlement numéro 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

Adopté

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 1^{er} juin 2010

Copie du projet préliminaire de procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le mardi 1^{er} juin 2010 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Ville de Thetford Mines

CM-2010-06-5922

Considérant que la Ville de Thetford Mines, en vertu de sa résolution numéro 2010-216 TM, demande une rencontre avec la direction de la société Hydro-Québec dans les plus brefs délais afin d'obtenir l'assurance du maintien des emplois à Thetford Mines;

Considérant que cette demande découle des informations reçues à l'effet que la société Hydro-Québec envisage à, relativement court terme, des changements organisationnels qui amèneraient la fermeture de la majorité de ses centres d'appels au Québec;

Considérant les démarches initiées par l'ensemble des municipalités de la région afin d'accroître sa population au cours des prochaines années et que les inquiétudes soulevées par les employés vont à l'encontre de cet objectif majeur pour notre communauté;

Considérant que de telles fermetures de postes par la société d'état Hydro-Québec vont à l'encontre de la Politique nationale de la ruralité adoptée par le gouvernement du Québec en 2007 et qui stipule

notamment, dans le texte de présentation signé par le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, qu'« *en rendant publique la Politique nationale de la ruralité, notre gouvernement confirme son engagement à mettre en place les conditions propices à l'épanouissement et à la mise en valeur du territoire rural du Québec. Pour nous, il est essentiel que chaque geste posé ayant un impact sur les municipalités respecte les principes fondamentaux que nous nous sommes fixés, soit ceux du partenariat, de la confiance et du respect des élus municipaux* »;

Considérant que cette volonté se traduit plus particulièrement par l'introduction d'un principe de modulation des politiques et des programmes gouvernementaux, qui « *est considérée (...) comme un des éléments fondamentaux de la Politique nationale de la ruralité* » et que « *cette mesure vise à adapter les services publics aux spécificités du milieu* »;

Considérant que la fermeture de la majorité de ses centres d'appels au Québec envisagée par la société Hydro-Québec contribue plutôt à l'appauvrissement socioéconomique d'autant de régions rurales de la province, ce qui est tout le contraire de la volonté gouvernementale exprimée par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité de demander à la société Hydro-Québec de surseoir à son projet de fermeture de la majorité de ses centres d'appels au Québec et d'acquiescer dans les meilleurs délais à la demande de rencontre formulée par la Ville de Thetford Mines.

Il est également résolu :

- ⇒ de solliciter l'appui de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour préserver les activités d'Hydro-Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches, notamment celles à Thetford Mines;
- ⇒ de demander au député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire une priorité du maintien et du développement du centre d'appels d'Hydro-Québec à Thetford Mines;
- ⇒ de transmettre également une copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, au président directeur général de la société Hydro-Québec, au président du conseil d'administration de la société Hydro-Québec ainsi qu'au président de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches;
- ⇒ de transmettre pour appui une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à tous les maires de la MRC des Appalaches.

Adopté

6.2 Questerre Energy

La MRC a été avisée des activités d'exploration et de production de gaz naturel menées par cette entreprise dans la région de Chaudière-Appalaches. Une discussion s'en suit.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

7.1 Conseil des maires du mercredi 18 août 2010

Le Conseil des maires rencontrera, en préséance de sa séance ordinaire du 18 août prochain, les représentants de la Société de développement économique de la région de Thetford, de 19 h 00 à 19 h 30.

Les représentants de la « *Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches* » seront invités à transmettre au préalable à la MRC un document explicatif de leur étude, en précisant les données spécifiques pour notre région. En fonction des informations fournies, ils pourraient être invités à présenter leur rapport au Conseil des maires du mercredi 8 septembre.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2010-06-5923

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010 des comptes suivants, pour un montant total de 167 670,15 \$, et correspondant aux chèques numéros 6734 à 6773 inclusivement, pour un montant de 114 318,11 \$, onze (11) paiements automatiques pour un montant de 22 637,67 \$ et cinq (5) prélèvements pour les salaires au montant de 30 714,37 \$.

Adopté

8.2 Structure administrative

Un retour est effectué relativement au départ du directeur général en date du vendredi 25 juin prochain. Les différentes étapes requises de même que les principales tâches à être assumées sont présentées. Une discussion s'en suit.

SERVICES PROFESSIONNELS

CM-2010-06-5924

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'octroyer à la firme Cameron Ressources humaines le mandat d'embauche pour le poste de directeur général, pour un montant maximal de 8 000 \$, taxes de vente en sus, conformément à l'offre de service déposée par la firme en date du 1^{er} juin 2010.

Adopté

COMITÉ DE SÉLECTION

CM-2010-06-5925

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de désigner les membres du Conseil des maires suivants pour siéger au sein du comité de sélection pour le poste de directeur général, à savoir : madame Nicole Bourque ainsi que messieurs Luc Berthold, Ghislain Hamel, Kaven Mathieu et Paul Vachon.

Adopté

POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CM-2010-06-5926

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de désigner madame Line Potvin, secrétaire exécutive, pour occuper le poste de secrétaire-trésorière adjointe par intérim à la suite du départ du directeur général, M. Alain Gravel, en fonction des dispositions applicables de la convention collective actuellement en vigueur.

Il est également résolu d'autoriser madame Line Potvin à signer et présenter aux organismes concernés tous les documents pouvant être requis dans le cadre des dossiers de cours d'eau, notamment les demandes d'autorisation, les certificats d'autorisation, les certificats du secrétaire-trésorier, etc.

Adopté

AUTORISATION DE SIGNATURE

CM-2010-06-5927

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser madame Line Potvin, secrétaire-trésorière adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la MRC des Appalaches, tous les chèques et documents bancaires ainsi que tous les dossiers d'ordre administratif nécessaires à la bonne marche de la MRC, à compter du 28 juin 2010.

Adopté

AUTORISATION DE PAIEMENT

CM-2010-06-5928

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le paiement des sommes dues à M. Alain Gravel, à savoir les vacances annuelles 2009 non prises, les vacances annuelles dues pour 2010 et les provisions de vacances annuelles cumulées et à être cumulées pour la période du 1^{er} janvier au 25 juin 2010.

Adopté

RÉCEPTIONNISTE TEMPORAIRE SUR APPEL

CM-2010-06-5929

Il est proposé par M. Germain Daigle et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de madame Guylaine Pinette, de Thetford Mines, à titre de réceptionniste temporaire sur appel en fonction des dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

Adopté

8.3 Politique de reconnaissance

Le directeur général présente un projet de politique de reconnaissance pour les membres du Conseil des maires. Une discussion s'en suit.

CM-2010-06-5930

Considérant que la MRC des Appalaches tient à chaque année une activité d'échange entre les représentants municipaux de la région, soit le Souper des municipalités;

Considérant que lors de cette soirée, le Conseil des maires remet à ses anciens membres qui viennent de quitter la vie politique un cadeau à titre

de remerciements pour leur engagement dans le développement de la MRC et de la région;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'instaurer une politique de reconnaissance pour les maires du territoire afin de leur remettre un cadeau lors de leur départ de la vie politique élaborée de la façon suivante, à savoir :

- ⇒ un montant de 20,00 \$ est alloué et consigné en réserve pour chacun des maires lors de leur arrivée au sein du Conseil des maires;
- ⇒ un montant de 10,00 \$ est par la suite accordé et également cumulé pour chacune des années de service additionnelles au sein du Conseil des maires;
- ⇒ la somme totale accumulée sert à acquérir un bien qui sera remis au maire lors de la première édition du Souper des municipalités qui suit son départ de la vie politique;
- ⇒ un maire qui le désire peut utiliser la somme cumulée pour obtenir un bien d'une plus grande valeur en fournissant la différence.

Adopté

8.4 Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches

Le préfet effectue un retour sur la réunion des administrateurs de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches tenue le jeudi 20 mai dernier, à Saint-Jean-Port-Joli. Une discussion s'en suit.

8.5 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités

Un retour est effectué sur les modalités d'inscription au congrès qui aura lieu à Québec, les 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre prochain. Depuis 2009, la MRC peut effectuer l'inscription pour tous les membres du conseil qui désirent y participer, les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues étant facturés par quote-part aux municipalités concernées. Un rappel sera fait auprès des municipalités. La MRC procédera à la réservation des trois (3) chambres qui lui sont accordées au Hilton, avec une confirmation des noms en août.

8.6 Fermeture des bureaux de la MRC

Le directeur général indique que les bureaux de la MRC seront fermés pour la période du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2010 inclusivement.

8.7 Procédures judiciaires

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'octroyer au cabinet d'avocats Morency le mandat d'assurer la défense de la MRC dans le cadre de la requête introductive d'instance en nullité et en jugement déclaratoire portant le numéro 235-17000039-103, qui lui a été signifiée en date du vendredi 4 juin 2010, et du nouvel avis de présentation qui lui a été signifié en date du 7 juin de la même année.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

Municipalité de Beaulac-Garthby – Règlement n°141- 2010

CM-2010-06-5932

Il est proposé par M. Germain Daigle et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°141-2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby, modifiant le règlement de zonage numéro 133-2009, afin de remplacer un secteur de zone RA 5 par le secteur de zone RC 5 pour permettre l'implantation d'un restaurant en bordure de la rue Saint-François.

Adopté

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce – Règlement n°2010-05-100

CM-2010-06-5933

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°2010-05-100 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, modifiant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation d'environ 9 hectares, à même une partie de l'affectation agricole viable, suite à l'entrée en vigueur du règlement 119 de la MRC.

Adopté

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce – Règlement n°2010-05-101

CM-2010-06-5934

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°2010-05-101 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, modifiant le règlement de zonage numéro 91-11-27, afin d'agrandir le secteur de zone industrielle I1 à même une partie du secteur de zone agricole viable AV 2; agrandir le secteur de zone urbaine périphérique Pr 1 à même une partie du secteur de zone agricole viable AV 2; agrandir le secteur de zone urbaine industrielle I 2 à même une partie du secteur de zone agricole viable AV 5.

Adopté

Municipalité de Sainte-Praxède – Règlement n°191

CM-2010-06-5935

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 191 de la municipalité de Sainte-Praxède, modifiant le règlement de zonage numéro 107, afin de créer une nouvelle zone de villégiature Ve à même le secteur de zone Va 2, de permettre les abris sommaires en milieu boisé dans les zones agricoles dynamique, viable et agroforestière et d'assujettir l'implantation des spas aux normes d'implantation des piscines.

Adopté

Municipalité de Sainte-Praxède – Règlement n°192

CM-2010-06-5936

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 192 de la municipalité de Sainte-Praxède, modifiant le règlement de construction numéro 109, afin d'inclure des dispositions particulières à la zone de villégiature Ve.

Adopté

Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine – Règlement n°536-2010

CM-2010-06-5937

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 536-2010 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, modifiant le règlement de zonage numéro 376, afin de permettre l'implantation d'une auberge de jeunesse avec un espace commercial et une unité de logements de type loft.

Adopté

Ville de Disraeli – Règlement n°526

CM-2010-06-5938

Il est proposé par M. Christian Dostie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 526 de la Ville de Disraeli modifiant le règlement de zonage numéro 456 afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux plaines inondables du lac Aylmer, en identifiant les cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans pour le lac Aylmer, tel que le permet le schéma d'aménagement révisé de la MRC en concordance avec le règlement 107.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°344

CM-2010-06-5939

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 344 de la Ville de Thetford Mines, décrétant une dépense et un emprunt de 57 894 000 \$ pour des travaux de construction du projet d'alimentation en eau potable « eau de surface – secteur lac Saint-François », ce règlement d'emprunt n'allant pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, dont notamment l'objectif d'assurer aux populations actuelles et aux générations futures l'accès à des approvisionnements sûrs et abordables en eau potable de bonne qualité.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°351

CM-2010-06-5940

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 351 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme 147, afin de créer l'aire d'affectation IB et agrandir les aires d'affectation IA et RA dans le secteur de la rue Saint-Georges.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°352

CM-2010-06-5941

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 352 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme 147, afin d'agrandir l'aire d'affectation CC à même l'aire d'affectation RA dans le secteur du boulevard Frontenac Ouest et de la rue de Provence.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°354

CM-2010-06-5942

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 354 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148 afin de permettre, en zone agricole viable, l'implantation de résidence sur des lots d'une superficie minimale de 40,47 hectares au lieu de 100 hectares tel que le permet le schéma d'aménagement révisé de la MRC par le règlement 116.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°355

CM-2010-06-5943

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 355 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin de modifier la dominance et des usages dans la zone 2521P dans le secteur des rues Labbé et Sainte-Julie : changer la dominance « P » pour « C »; ajouter différents usages (habitation, vente au détail et services); modifier le nombre maximum de logements par bâtiment.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°356

CM-2010-06-5944

Il est proposé par M. René Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 356 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin de modifier la dominance et des usages dans la zone 2623P dans le secteur des rues Notre-Dame Est et 10e rue Nord : changer la dominance « P » pour « C »; ajouter différents usages (habitation, vente au détail et services); modifier le nombre maximum de logements par bâtiment.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°357

CM-2010-06-5945

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 357 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin de créer la zone 4028I et agrandir les zones 4018I et 4019R situées en bordure de la rue Saint-Georges.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°358

CM-2010-06-5946

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 358 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin d'agrandir la zone 1012C, située en bordure du boulevard Frontenac Ouest, à même la zone 1010R située en bordure de la rue de Provence.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°359

CM-2010-06-5947

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 359 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin d'ajouter le type « G » permettant l'extension d'un usage dérogatoire jusqu'à un maximum de 75 % de la superficie de plancher totale et modifier la grille des spécifications de la zone 2974I pour y autoriser l'extension des usages dérogatoires de type « G ».

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°360

CM-2010-06-5948

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 360 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin d'introduire la notion de ligne latérale brisée lorsqu'il y a un angle intérieur plus grand que 135° et permettre le remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire faisant partie de la même classe d'usages.

Adopté

Ville de Thetford Mines – Règlement n°361

CM-2010-06-5949

Il est proposé par M. Germain Daigle et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 361 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage 148, afin d'augmenter la hauteur maximale pour un immeuble d'affaires dans la zone 2117C à 5 étages et à 25 mètres.

Adopté

9.2 Modification au schéma d'aménagement révisé schéma

RÈGLEMENT N° 120

CM-2010-06-5950

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification n° 120, amendant le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, ayant pour effet de créer une aire d'affectation récréo-minièrre dans les limites de la Ville de Thetford Mines.

Adopté

VILLE DE DISRAELI

La ville de Disraeli déposera prochainement une demande de dérogation au schéma d'aménagement afin d'aménager un parc et une plage en bordure du lac Aylmer dans les limites du périmètre d'urbanisation. De plus, en août prochain, un projet de modification du schéma sera déposé au conseil des maires en conséquence.

9.3 Révision du schéma d'aménagement de la MRC

Le directeur général dépose la version révisée des documents de travail portés à l'attention des membres du Comité lors de la rencontre du 4 mai dernier. Une autre rencontre devrait être tenue prochainement afin d'être ensuite en mesure de rencontrer le CCA qui pourra appuyer les propositions faites par la MRC.

9.4 Règlement 108 ayant pour but d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

CM-2010-06-5951

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer également l'aménagiste, Mme Cynthia Boucher, à titre de fonctionnaire responsable pour l'émission des certificats d'autorisation relatifs à l'abattage d'arbres et des certificats de conformité de fins de travaux en application du règlement 108 de la MRC.

Adopté

9.5 Consultation publique sur l'unité d'aménagement 034-52

Un rappel de cette rencontre, qui aura lieu le mardi 29 juin prochain, à compter de 13 heures, à l'hôtel de ville de Disraeli, est effectué.

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Localisation des bureaux de la MRC

Le directeur général effectue un retour sur ce dossier, notamment en ce qui concerne le suivi des rencontres avec l'adjudicataire, la confirmation de la subvention demandée et le projet révisé de plans définitifs. Une discussion s'en suit.

APPEL D'OFFRES N° 2010-02-004 – SIGNATURE DU CONTRAT

CM-2010-06-5952

Considérant que la MRC a initié, en date du mercredi 3 février 2010, le processus d'appel d'offres public portant le numéro 2010-02-004 et intitulé « *APPEL D'OFFRES – Relocalisation des bureaux de la MRC et d'organisme(s) partenaire(s)* »;

Considérant que la MRC a reçu du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la confirmation de l'octroi de la subvention demandée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM) d'un montant de 1 513 846 \$ pour un coût maximal de dépenses admissibles de 2 270 769 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de mandater le préfet, M. Ghislain Hamel, et le directeur général, M. Alain Gravel, pour signer le contrat avec l'adjudicataire, le consortium Fidélité.

Adopté

AIDE FINANCIÈRE – SIGNATURE DE L'ENTENTE

CM-2010-06-5953

Considérant que la MRC, dans le cadre de l'octroi du contrat relatif au processus d'appel d'offres public portant le numéro 2010-02-004 et intitulé « *APPEL D'OFFRES – Relocalisation des bureaux de la MRC et d'organisme(s) partenaire(s)* », a reçu du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la confirmation de l'octroi de la subvention demandée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM) d'un montant de 1 513 846 \$ pour un coût maximal de dépenses admissibles de 2 270 769 \$;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer l'entente découlant de l'octroi demandé par la MRC dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM).

Adopté

ÉTAPES À VENIR

Le directeur général mentionne les principales étapes à venir qui devront être effectuées par la MRC, notamment en ce qui concerne la vente du local actuellement occupé par la MRC et le partage des revenus ainsi que la question du financement temporaire et du règlement d'emprunt. Le suivi du dossier à l'interne sera effectué par l'agent aux programmes de subventions domiciliaires de la MRC, M. François Rouleau.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Sécurité incendie

Le directeur général effectue un retour sur les travaux en cours de même que sur la rencontre du Comité de sécurité incendie du 17 mai dernier. La MRC a reçu un avis du ministère de la Sécurité publique lui recommandant de ne pas inclure les opérations de désincarcération dans son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. De cette façon, le schéma de la MRC pourrait être approuvé dans de meilleurs délais. Une discussion s'en suit.

Une rencontre avec les représentants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine sera organisée dans les meilleurs délais pour traiter de la question des opérations de désincarcération.

L'échéancier suivant est proposé en vue de l'entrée en vigueur du schéma de sécurité incendie de la MRC d'ici la fin de l'année, à savoir :

⇒ Avant le 2010-06-30..... Transmission aux municipalités de la version révisée du Schéma de sécurité incendie de la MRC ;

- ⇒ 1^{ère} semaine d'août Adoption par les conseils locaux du schéma de la MRC;
- ⇒ Avant le 2010-08-13..... Transmission à la MRC de la résolution adoptée par chacune des municipalités;
- ⇒ Le 2010-08-18..... Adoption du schéma par le Conseil des maires;
- ⇒ Vers le 2010-08-20 Transmission du schéma et des résolutions au ministère de la Sécurité publique pour attestation;
- ⇒ Sept. ou oct. 2010..... Réception de l'attestation de conformité du schéma de la MRC.

11.2 Sûreté du Québec

Un retour est effectué sur la rencontre du Comité de sécurité publique du vendredi 14 mai dernier. Une discussion s'en suit.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Gestion des matières résiduelles

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM-2010-06-5954

Considérant que la MRC a reçu, en date du 13 mai dernier, l'avis prévu par la loi l'enjoignant de procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui doit débiter cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

Considérant que le PGMR de la MRC est en vigueur depuis le 13 juillet 2005;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de décréter que le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) débute par l'adoption de la présente résolution.

Adopté

PORTAIL MUNICIPAL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC a été avisée par Recyc-Québec à l'effet qu'elle devait inscrire ses activités de tri et conditionnement des matières recyclables sur le portail municipal pour les années 2007 et 2008.

12.2 Récupération Frontenac

CM-2010-06-5955

Considérant que la MRC a reçu, en date du 8 juin dernier, une facture pour la disposition des déchets par Récupération Frontenac et couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2010, au montant total de 44 053,88 \$;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la MRC ne comprennent pas de provision pour assumer cette dépense de façon rétroactive pour les années 2008 et 2009;

Considérant qu'un estimé des coûts prévisibles pour couvrir la période jusqu'au 31 décembre 2010 indique un manque total sommairement évalué à 25 500 \$;

Considérant que le surplus cumulé anticipé au 31 décembre 2009 pour la partie de la gestion des matières résiduelles permettrait d'assumer cet excédent de dépenses;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement :

- ⇒ d'autoriser le paiement des factures soumises par Récupération Frontenac pour la disposition des déchets par Récupération Frontenac et couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2010, au montant total de 44 053,88 \$;
- ⇒ d'affecter un montant maximal de 25 500 \$ à même le surplus cumulé pour la partie de la gestion des matières résiduelles pour couvrir l'excédent des dépenses pour l'année 2010;
- ⇒ de demander aux représentants de Récupération Frontenac de rencontrer les membres du Comité administratif de la MRC lors de la séance ordinaire du mardi 10 août prochain pour discuter du dossier.

Adopté

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Centre local de développement

Des précisions additionnelles sur la délégation du pouvoir d'octroyer des aides financières du CLD à un comité d'investissement ont été apportées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. L'état des relations entre une MRC et son CLD fait l'objet d'une discussion, notamment en ce qui concerne le sujet des attentes significatives.

Il est convenu que les représentants de la MRC à la Société de développement économique de la région de Thetford présenteront dorénavant aux membres du Conseil un résumé des actions de cet organisme de façon régulière.

13.2 Comité de diversification du Secteur Sud

PROJET PLEIN AIR DU SECTEUR SUD

CM-2010-06-5956

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité de diversification économique du Secteur Sud de la MRC;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter la demande de financement de 40 012 \$ d'un projet d'étude d'harmonisation des activités et événements touristiques du Secteur Sud, déposée par la Corporation des Sentiers pédestres des 3 monts de Coleraine, organisme mandataire, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté qu'elle a conclue avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). L'aide financière accordée sera versée à l'organisme mandataire en

fonction de la disponibilité de la subvention octroyée à la MRC par le MAMROT.

Adopté

PROJET FONDATION RUES PRINCIPALES DE DISRAELI

CM-2010-06-5957

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité de diversification économique du Secteur Sud de la MRC;

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement d'accepter la demande de financement de 207 000 \$ \$ pour l'embauche de l'organisme-conseil Fondation Rues Principales, pour une durée de trois ans, déposée par la Ville de Disraeli, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté qu'elle a conclue avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). L'aide financière accordée sera versée à l'organisme mandataire en fonction de la disponibilité de la subvention octroyée à la MRC par le MAMROT.

Adopté

PROJET DE MISE EN VALEUR DE TERRAINS À DISRAELI PAROISSE

CM-2010-06-5958

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité de diversification économique du Secteur Sud de la MRC;

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'accepter la demande de financement de 20 012,00 \$ d'un projet d'étude de mise en valeur de deux terrains, déposée par la municipalité de la Paroisse de Disraeli, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté qu'elle a conclue avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). L'aide financière accordée sera versée à l'organisme mandataire en fonction de la disponibilité de la subvention octroyée à la MRC par le MAMROT.

Adopté

13.3 Tourisme et hébergement sur le territoire de la MRC

CM-2010-06-5959

Considérant que, dans une correspondance datée du 12 mai 2010, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) a signifié à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que les statistiques en matière de tourisme et d'hébergement établies pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches ne reflètent aucunement la réalité de notre secteur;

Considérant que, dans le cheminement au cours des dernières années de plusieurs projets dans le secteur hôtelier déposés par des promoteurs et appuyés par la SDERT, des « avis sectoriels défavorables » ont été émis par différents ministères et agences gouvernementales formulés en fonction de telles données touristiques régionales et non pas en fonction de la réalité de notre territoire;

Considérant que cette façon d'analyser les projets déposés nuit grandement au développement économique de notre MRC et constitue un manque d'équité flagrant envers nos communautés;

Il est proposé par M. Christian Dostie et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie inconditionnellement la Société de développement économique de la région de Thetford dans ses démarches et qu'elle demande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'intercéder auprès des instances gouvernementales concernées afin qu'elles utilisent les données touristiques réelles en matière d'hébergement pour notre territoire lors de l'analyse des projets déposés.

Adopté

13.4 Route 112

Ce dossier sera traité lors de la séance ordinaire du mercredi 18 août prochain, la rencontre de travail planifiée par le ministère des Transports et qui devait avoir lieu aujourd'hui ayant été reportée au 30 juin prochain.

13.5 Prix du patrimoine – 4^e édition

Après discussion, il est convenu que la MRC ne renouvellera pas sa participation pour l'édition 2011 de cet événement.

13.6 Objectif 30 / 50

Le préfet fait un résumé des rencontres de travail du Comité auxquelles il a participé. Une discussion s'en suit. Il est également discuté de l'activité des « Rendez-vous Jeunesse » qui se tiendra en février 2011.

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Projets locaux

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

CM-2010-06-5960

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, totalisant 13 800 \$, pour l'amélioration du Sentier des Mineurs, notamment par l'ajout d'un nouveau bâtiment pour l'entreposage et le prolongement du sentier, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 11 030.33 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

CM-2010-06-5961

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 6 185.23 \$, pour l'acquisition d'ameublement et la création d'un coin lecture à la bibliothèque, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 4 800,23 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

CM-2010-06-5962

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 15 000 \$, pour l'acquisition d'un chapiteau pour les rassemblements communautaires et les activités culturelles, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 10 000,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

CM-2010-06-5963

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 18 000 \$, pour la signalisation des entreprises offrant des produits et des services, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 14 400,00 \$.

Adopté

CORPORATION DE DÉV. ÉCONOMIQUE DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

CM-2010-06-5964

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la Corporation de développement économique de Saint-Jean-de-Brébeuf, totalisant 187 000 \$, pour l'acquisition du bâtiment qui abritait le restaurant en vue de sauvegarder le site et de réimplanter un service de restauration familiale, conditionnellement à la finalisation du montage financier, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le

protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 91 720,75 \$. Un premier versement, couvrant l'équivalent des trois premières enveloppes locales annuelles, sera effectué à la signature du protocole et le décaissement des autres versements sera progressif.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

CM-2010-06-5965

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Considérant que la MRC avait déjà accepté, en vertu de sa résolution portant le numéro CM-2009-03-5539, d'octroyer à la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande une aide financière de 30,000 \$ dans le cadre du pacte rural 2007-2014;

Considérant l'augmentation des coûts du projet;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter la bonification du projet initialement soumis par la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande afin de bonifier l'aide du Pacte rural à 40 500 \$, sur un montant total de 135 237 \$ pour le projet d'amélioration des infrastructures sportives et récréatives par l'aménagement d'un parc multisports et la construction d'un chalet des sports, comprenant une salle de loisir sportif, une cuisinette et des installations sportives, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

CM-2010-06-5966

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Saint-Julien, totalisant 44 251 \$, pour l'établissement d'un carrefour multifonctionnel dans le bâtiment municipal, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 18 500,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

CM-2010-06-5967

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, totalisant 115 000 \$, pour la construction de quatre (4) yourtes à la Corporation des sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 5 631,38 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE

CM-2010-06-5968

Considérant la recommandation favorable adoptée par les membres du Comité du Pacte rural de la MRC;

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la municipalité de Sainte-Praxède, totalisant 16 800 \$, pour l'agrandissement et l'ajout d'ameublement à la bibliothèque et l'aménagement d'une salle de bain pour les utilisateurs du terrain de jeux, et d'autoriser le préfet, M. Ghislain Hamel, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 13 440\$.

Adopté

15 DEMANDES DE COMMANDITE

Aucune demande à traiter.

16 DEMANDES D'APPUI

16.1 Coopérative de services à domicile de la région de L'Amiante

CM-2010-06-5969

Considérant que la MRC a été sensibilisée par la Coopérative de services à domicile de la région de L'Amiante, représentée par le Groupe de ressources techniques (GRT) Beauce-Amiante, relativement à son projet d'implantation sur le territoire de la Ville de Thetford Mines d'une résidence de trente (30) logements pour personnes nécessitant des soins dispensés par la Coopérative;

Considérant que les membres du Conseil des maires sont particulièrement préoccupés par le besoin criant et par le manque de places en hébergement dans notre région pour un tel type de clientèle fragilisée par un épisode de soins aigus et qui ne peut temporairement pas retourner vivre dans son domicile;

Considérant que la réalisation de ce projet permettrait à un plus grand nombre de personnes de vivre en sécurité et de bénéficier d'un éventail de services offerts par la Coopérative tout en visant un éventuel retour à leur domicile, même si l'alternative de demeurer dans ces logements leur serait aussi offerte;

Considérant que, en partenariat avec le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford (CSSSRT), cette résidence offrira une nouvelle avenue et surtout un nouveau souffle pour notre région qui

permettra de désengorger notre centre hospitalier et de garder nos gens près des services de la Coopérative;

Considérant que la pression des demandes pour cette alternative de logements est en pleine croissance dans notre milieu;

Considérant que ce projet permettra de créer ou de consolider plus de 10 emplois dans la région;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de signifier à la Coopérative de services à domicile de la région de L'Amiante et à l'organisme qui la représente, le Groupe de ressources techniques (GRT) Beauce-Amiante, que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie fortement leur projet d'implantation sur le territoire de la Ville de Thetford Mines d'une résidence de trente (30) logements pour personnes nécessitant des soins dispensés par la Coopérative.

Adopté

16.2 MRC de la Jacques-Cartier

CM-2010-06-5970

Considérant que la MRC de la Jacques-Cartier, en vertu de sa résolution numéro 10-073-O, sollicite le support de notre MRC relativement à sa demande d'appui à la Commission scolaire de la Capitale afin d'offrir un centre « multisite » d'entraînement spécialisé pour les pompiers de l'Est de la province;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches juge comme appropriées et requises les démarches initiées par la MRC de la Jacques-Cartier;

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la MRC des Appalaches donne un appui ferme à la MRC de la Jacques-Cartier et, par conséquent, appuie fortement la Commission scolaire de la Capitale dans ses démarches afin d'offrir un centre « multisite » d'entraînement spécialisé pour les pompiers de l'Est de la province et demande au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, d'intervenir afin que le gouvernement du Québec reconnaisse les efforts financiers consentis par les municipalités dans le cadre de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en matière de sécurité incendie et afin que son ministère offre une aide financière appropriée à la Commission scolaires de la Capitale en vue de l'implantation de ce centre « multisite » au Centre de formation professionnelle de Neufchâtel.

Adopté

17 VARIA

17.1 Activités d'organismes de la région

Le directeur général porte à l'attention des membres du Conseil les activités que tiendront prochainement divers organismes de la région.

17.2 Groupe de concertation des bassins versants de la rivière Bécancour (GROBEC)

M. Philippe Chabot présente un résumé des rencontres du GROBEC auxquelles il a participé.

17.3 Pacte rural – Versement aux municipalités

Une validation des résolutions adoptées, des protocoles d'entente intervenus et des versements effectués sera faite au cours des prochaines semaines afin de permettre l'émission de tous les chèques dus d'ici la fin du mois de juin.

17.4 Demandes à portée collective

Un retour sur le sujet est effectué. Une discussion s'en suit.

17.5 Énergie éolienne

CM-2010-06-5971

Considérant que l'entreprise 3Ci inc. a signifié à la MRC son intention de soumettre à Hydro-Québec Distribution, dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02, un projet éolien communautaire de 25MW à être développé et réalisé sur le territoire de la Ville de Thetford Mines sous l'appellation « projet éolien Des Collines »;

Considérant que le conseil de la Ville de Thetford Mines, en vertu de sa résolution numéro 2010-175TM dûment adoptée lors de sa séance ordinaire du lundi 3 mai 2010, a déjà signifié son appui au projet éolien Des Collines;

Il est proposé par M. Luc Berthold que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie le « projet éolien Des Collines » qu'entend déposer l'entreprise 3Ci inc. à Hydro-Québec Distribution dans le contexte de l'appel d'offre communautaire A/O 2009-02 et qui comprend la construction de 15 éoliennes sur le territoire de la Ville de Thetford Mines.

Un vote est demandé. Le résultat du vote est le suivant :

VOTE POUR EXPRIMÉ		VOTE CONTRE EXPRIMÉ	
Nombre de voix	23	Nombre de voix	2
Population %	97,13 %	Population %	2,87 %

La proposition est acceptée à la majorité.

Adopté

M. Bruno Vézina, maire de la municipalité d'Irlande, enregistre sa dissidence.

17.6 Exploration minière

CM-2010-06-5972

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a avisé le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à l'effet que des entreprises minières ont enregistré des claims sur une partie de son territoire, notamment sur la majeure partie de son périmètre urbain;

Considérant que les droits miniers ont actuellement préséance sur les pouvoirs conférés aux élus municipaux en matière d'aménagement du territoire;

Considérant que les activités minières constituent un levier potentiel de développement économique qui doit favoriser l'occupation et l'habitation du territoire québécois;

Attendu le mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en mai 2010 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n°79 : *Loi modifiant la Loi sur les mines*;

Il est proposé par M. Guy Roy est résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches appuie fortement l'ensemble des recommandations formulées par l'Union des municipalités du Québec dans son mémoire qu'elle a présenté dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n°79 et intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les mines* » mais, plus particulièrement, demande au gouvernement du Québec :

- ⇒ la suppression de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui accorde une préséance aux droits miniers sur le pouvoir des instances locales de planifier leur développement;
- ⇒ l'octroi aux instances locales et régionales du pouvoir de définir la notion d'intérêt public permettant de soustraire un territoire à des activités minières;
- ⇒ l'obligation que les consultations publiques soient orientées vers les préoccupations des communautés locales et régionales et soient conduites par les mécanismes qui sont intégrés à ces instances;
- ⇒ l'obligation pour le titulaire d'un claim d'informer les MRC et les municipalités dont le territoire est visé au plus tard 60 jours après l'obtention de son droit d'inscription et au moins 30 jours avant le début de toute activité d'exploration;
- ⇒ de transmettre copie de cette résolution à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et député du comté de Frontenac, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Marc Gascon, président de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

17.7 Autobus A-1

Divers projets de montage publicitaire pour la partie arrière de l'autobus assurant la liaison entre les villes de Thetford Mines et Québec sont portés à l'attention des membres du Conseil. Il est convenu de retenir celui présentant un plan élargi de la région et de la nature, le patrimoine minier et le milieu bâti.

17.8 Souper des municipalités

Une motion unanime de félicitations et de remerciements pour l'excellence de l'organisation et le chaleureux accueil offert aux représentants des municipalités de la région est adressée aux membres du conseil ainsi qu'au personnel de la municipalité de Sainte-Praxède pour la tenue de l'édition 2010 du « Souper des municipalités ».

18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 18 août 2010.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2010-06-5973

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 23 h 45.

Adopté

GHISLAIN HAMEL
PRÉFET

ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER